

A.I.D.D.
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 11 rue Pharaon de Winter - 59800 LILLE
804 316 644 RCS LILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 16 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 16 décembre,
A 11h00,

Monsieur François-Xavier GODFROY,
demeurant 11 Rue Pharaon de Winter - 59800 LILLE,

Associé Unique et Président de ladite Société,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la modification de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social et l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 2 - OBJET »

La Société a pour objet :

- *Toutes activités de gestion de titres dont la Société pourrait devenir propriétaire par achat, apport ou tout autre moyen,*
- *L'animation, le management et la conduite de la politique de groupe,*
- *Toutes activités de prestations de services et de conseils liés à tout projet environnemental ou commercial,*
- *La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.*

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. »

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et contresigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Francois-Xavier GODFROY

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name.